

Compte rendu de la séance du mercredi 07 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Luc POUSSIER

Ordre du jour:

- Compte administratif 2020 - Commune et Assainissement
- Compte de gestion 2020 - Commune et Assainissement
- Affectation du résultat - Commune et Assainissement
- Vote des taux des impôts de la commune
- Budget primitif 2021 - Commune et Assainissement
- Questions Diverses

Délibérations du conseil:

budget "Assainissement" - Compte administratif 2020 (DE 2021 009)

A partir des documents remis aux conseillers municipaux, monsieur le Maire présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2020.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	19 002.43€
- Recettes :	25 525.94€
- <i>Résultat d'exécution 2020:</i>	<i>6 523.51€</i>

Section d'investissement :

- Dépenses :	15 731.33€
- Recettes :	15 591.72€
- <i>Résultat d'exécution 2020 :</i>	<i>- 139.61€</i>

Le conseil, après en avoir délibéré et en l'absence de l'intéressé approuve le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget "Assainissement" - Compte de gestion 2020 (DE 2021 010)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 présenté par monsieur le Maire et approuvé par monsieur le Receveur municipal de Gacé.

Ce document présente exactement les mêmes chiffres que le compte administratif 2020 approuvé en séance ce même jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget "Assainissement" - Affectation du résultat (DE 2021 011)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce même jour et constatant que le compte administratif présente :

En fonctionnement :

- Un résultat reporté de 2019 de : + 22 286.42€
- Un résultat d'exécution de 2020 de : + 6 523.51€
- *Résultat 002 à reporter :* + 28 809.93€

En investissement :

- Un résultat reporté de 2019 de : + 13 138.86 €
- Un résultat d'exécution de 2020 de : - 139.61€
- *Résultat 001 à reporter :* + 12 999.25€

DÉCIDE d'affecter sur le compte 001 en recettes d'investissement la somme de 12 999.25€ et au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 28 809.93 €

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget "Assainissement" - Budget primitif 2021 (DE 2021 012)

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2020, le conseil municipal prépare le budget primitif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 52 225.93€
- Section d'investissement : 28 881.25 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

TAUX 2021 (DE 2021 013)

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat (dans le cadre de la suppression de la TH) En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (27.07%) est transféré aux communes.

Par conséquent le nouveau taux de référence de TFPB de la commune est de :

Taux taxe foncière bâti : 33.43%

Taux taxe foncière non bâti : 13.46%

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal :

- **DECIDE** ne pas modifier les taux pour l'année 2021.

Taux taxe foncière bâti : 33.43%

Taux taxe foncière non bâti : 13.46%

Budget "Commune" - Compte administratif 2020 (DE 2021 014)

A partir des documents remis aux conseillers municipaux, monsieur le Maire présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2020.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	143 471.46 €
- Recettes :	186 728.64€
- <i>Résultat d'exécution 2020:</i>	<i>43 257.18 €</i>

Section d'investissement :

- Dépenses :	49 062.70 €
- Recettes :	46 674.81€
- <i>Résultat d'exécution 2019 :</i>	<i>- 2 387.89€</i>

Le conseil, après en avoir délibéré et en l'absence de l'intéressé approuve le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget communal - Compte de gestion 2020 (DE 2021 015)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 présenté par monsieur le Maire et approuvé par monsieur le Receveur municipal de Gacé.

Ce document présente exactement les mêmes chiffres que le compte administratif 2020 approuvé en séance ce même jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget "Commune" - Budget primitif 2021 (DE 2021 018)

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2020, le conseil municipal prépare le budget primitif 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 242 177 €
- Section d'investissement : 58 097.55 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.

Budget "Commune" - Affectation du résultat 2021 (DE 2021 019)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce même jour, constatant que le compte administratif présente :

En fonctionnement :

- Un résultat reporté de 2019 de :	+ 20 795.57€
- Un résultat d'exécution de 2020 de :	+43 257.46 €
- Un besoin de financement en investissement de :	- 25 046.75 €
- Résultat 002 à reporter :	+ 39 006 €

En investissement :

- Un résultat reporté de 2019 de :	- 22 658.86 €
- Un résultat d'exécution de 2020 de :	- 2 387.89€
- Restes à réaliser :	0€
- Résultat 001 à reporter :	- 25 046.75 €

DÉCIDE d'affecter sur le compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 25 046.75€
25 046.75€ au 1068 et au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 39 006 €.

Après visa de la légalisation, la présente délibération sera notifiée au comptable du centre des finances publiques de Gacé.